



Cannes

Dimanche 26 octobre

Courses à distance connectées du Lundi 20 octobre au Dimanche 2 novembre

Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association ODYSSEA organise :

- des épreuves pédestres mixtes (10 km course chronométrée, course allure libre de 5km non chronométrée, une marche solidaire 5 km non chronométrées et une course enfants « Je cours pour Maman » de 1 km le **dimanche 26 octobre 2025 sur la commune de Cannes à partir de 9h.**
- des épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du **lundi 20 octobre 08h00 au dimanche 2 novembre 18h00.**

Attention : pour ces épreuves à distance tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera validée sur l'application mobile Odysséa. Les participants à distance connectés ne pourront pas accéder aux zones de départ et d'arrivée le dimanche 19 octobre 2025 à Cannes.

Article 2 : Programme, circulation sur la voie publique et mesures sanitaires

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards disponibles sera fonction des jauges autorisées par les autorités compétentes et pourra donc être amené à varier.

- **Épreuves pédestres mixtes le dimanche 26 octobre**

Départ : à partir de 9h, Esplanade Pantiero, Cannes

Arrivée : Esplanade Pantiero, Cannes

Horaires :

9h00 : Course 10km chronométrée (à partir de 16 ans)

10h30 : Course 1km enfants « Je cours pour Maman » (de 5 à 12 ans inclus)

11h00 : 5km Course non chronométrée (à partir de 8 ans)

11h10 : 5km Marche non chronométrée (à partir de 5 ans)

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont tolérés mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet <https://odyssea.info/course/odyssea-cannes/>.

L'entrée sur le village se fera via la présentation de son dossard ou de sa convocation (téléchargeable via le site odyssea.info). Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits ainsi que les bâtons de marches nordique.

- **Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 20 octobre 08h00 au dimanche 2 novembre 18h00.**

Les épreuves à distance sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application mobile Odyssée et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course à distance connectée.

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription individuelle (dans la limite des dossards disponibles)

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :
Sur internet : <https://odyssea.info/course/odyssea-cannes/>.

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **jeudi 23 octobre 2025 à 20h dans la limite du nombre de dossards disponibles** et fonction des jauges autorisées par les autorités compétentes.

3-2 Tarifs d'inscription et limites d'âges :

Course présentielle	Tarif avec T-shirt	Tarif sans T-shirt
10km Course chronométrée (à partir de 16 ans)	19 €	14 €
1km enfants « Je cours pour maman » (entre 5 et 12 ans)	8 €	5 €
5km Course non chronométrée et marche solidaire 5km Adultes (à partir de 16 ans)	16 €	11 €
5km Course non chronométrée et marche solidaire 5km Moins de 16 ans (entre 5 et 15 ans inclus)	10 €	5 €

Course à distance connectée 5 km ou 10 km	Tarif avec T-shirt	Tarif sans T-shirt
à partir de 14 ans sur le 5km et 16 ans sur le 10km	16 €	11 €

Participation Solidaire	Tarif
Participation Solidaire incluant le tshirt de la course	10 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes inscrites seront automatiquement basculées sur les courses à distance connectées.

Article 4 : Justificatifs

- Épreuves pédestres : 5 km Course/Marche non chronométrée et 1 km enfants « Je cours pour Maman » du dimanche 26 octobre

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Le certificat médical n'est pas requis. Pour autant, pour les coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire et le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital de son enfant mineur par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

- Épreuve pédestre : 10km course chronométrée du dimanche 26 octobre

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) Pour être valable, le PPS devra être effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

OU

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir également une attestation PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

- Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 20 octobre 08h00 au dimanche 2 novembre 18h00

L'épreuve 10 km à distance connectée étant chronométrée, un Parcours Prévention Santé est obligatoire afin de pouvoir être classé, avec les mêmes mentions nécessaires citées dans le paragraphe ci-dessus.

L'épreuve 5 km à distance connectée n'étant pas classée, le PPS n'est pas obligatoire.

Article 5 : Modalités d'inscription des entreprises

Les inscriptions des entreprises s'effectuent selon les conditions :

- Tous les groupes de plus de 15 personnes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tee-shirts de course et des dossards en amont de l'événement, possibilité de facturation globale)
- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **lundi 13 octobre à 20h.**
- Par ailleurs, un minimum de 15 dossards sera facturé à chaque groupe.
- Un tarif forfaitaire de 25 € TTC sera appliqué pour tous les groupes entreprises au titre des frais de gestion et s'ajoutera à la facturation des inscriptions.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Pour participer les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odyssea.groupe@gmail.com).

Un challenge du Cœur en ligne sur le site internet odyssea.info classera les entreprises en fonction de la somme totale collectée par leur groupe.

La visibilité sur le tee-shirt de course Odyssée (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssée et obtenu son autorisation.

Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque **participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.**

La sécurité médicale est assurée **uniquement le dimanche 19 octobre** sur l'évènement par un poste de secours en présence d'un médecin.

Article 7 : Résultats et classements

- Épreuves pédestres mixtes du dimanche 26 octobre

La course du 10 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 5km allure libre ou marche Solidaire et 1km enfants « Je cours Pour Maman » se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

- **Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 20 octobre 8h au dimanche 2 novembre 18h.**

La course 10 km fera l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

La course 5 km ne fera l'objet d'aucun classement.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10 km et de 1h30 sur le 5 km pour les courses présentiellees.

Article 9 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 10 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'inscriptions.

Article 11 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier

1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odyssea.info.

La politique de confidentialité de l'association Odyssée en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssée.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, sous-traitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odyssea.info

Article 12 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course ODYSSEA CANNES vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.